

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 83

DE LYON

Mercredi 23 Mars 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{er} & 16 DE CHAQUE MOIS

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES — A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République.
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent
le N°

ADMINISTRATION et REDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent
le N°

ABONNEMENTS...
Lyon et département limitrophes... 5 fr. 10 fr. 20 fr.
Autres départements... 6 " 12 " 24 "
Étranger (Union Postale)... 8 " 18 " 36 "

FAITS DU JOUR

On annonce une prochaine bataille contre le ministre M. Combes à un journaliste que sa situation était délicate, mais qu'il continuait sa besogne jusqu'au bout.

La Chambre, après un vif engagement entre MM. Lasies et Jaurès, a proposé des réformes ouvrières, a continué la discussion de la loi sur les congrégations. L'âge de 21 ans a été fixé pour l'âge minimum des novices.

Les révélations continuent sur l'anarchie à la marine et sur les singulières habitudes de la rue Royale.

Les dépêches d'Extrême-Orient n'apprennent rien d'important. Le colonel Marchand est nommé au commandement du 16^e régiment colonial qui fait partie des troupes d'occupation de la Chine.

On annonce que l'on a découvert dans les montagnes de la Bolivie une partie, soit 80 millions, du célèbre trésor des Incas.

OPINIONS

L'ATTAQUE DÉCISIVE

Les personnes un peu au courant des choses militaires n'ignorent pas que notre haut commandement est profondément divisé par des questions d'un ordre purement technique, relatives au règlement des manœuvres et à la conduite des armées en campagne. Au lendemain de la guerre du Transvaal, la critique des opérations, entreprise par les spécialistes, groupa les hommes du métier en deux partis bien distincts dont les chefs défendirent à l'envi les idées dans des brochures et des articles de revue. J'ai déjà fait allusion à cette polémique qui s'est poursuivie cahin-caha jusqu'à ces derniers mois, qui dure encore à l'heure où j'écris ces lignes et semble même reprendre une nouvelle ardeur. Un des bienfaits de la guerre russo-japonaise sera, je pense, d'y mettre fin, à moins toutefois qu'elle ne l'exaspère. En tout cas, il faut attendre que les deux armées soient aux prises et que les premières batailles, livrées en Mandchourie ou en Corée, nous apportent leurs enseignements.

De quoi s'agit-il, en somme ? Simplement de savoir si les progrès de l'armement, les fusils à longue portée et les canons à tir rapide, doivent bouleverser la stratégie et la tactique ?

Oui, répond avec assurance, la nouvelle école. Tout progrès dans l'armement est au bénéfice de la défensive. Une position découverte et retranchée, occupée par des fusils, est absolument impenetrable de front. Leur feu balaya les glacis avec une telle puissance, jusqu'à mille mètres, qu'il est impossible à une troupe de s'y aventurer. Le combat en ligne doit donc se substituer au combat en profondeur. On doit déployer immédiatement ses forces sur un grand front de façon à envelopper l'adversaire sur l'un des flancs qu'on écrasera par des feux croisés. Le succès sur ce point entraînera la victoire sur toute la ligne. L'attaque décisive

des méthodes napoléoniennes est surannée ; elle ne saurait exister devant le fusil et le canon moderne.

« Quelle erreur ! réplique l'ancienne école. Tout progrès dans l'armement est au bénéfice de l'offensive. Une attaque de front n'est pas plus impossible qu'autrefois si la préparation a été suffisante et si on a obtenu sur le point visé la supériorité du feu. Votre doctrine, qui nous ramène aux batailles parallèles du dix-septième et du dix-huitième siècles, repose sur l'emploi exclusif du fusil, comme si le canon n'existait pas. Or, l'attaque décisive, le coup de marteau qui produit l'événement, comme disait Napoléon, qui donne la victoire complète, indiscutable, doit être préparée simultanément par l'infanterie et l'artillerie.

Entre les deux théories, il est permis d'hésiter. Dans une discussion pareille, l'expérience seule est concluante. En attendant celle qui va se dérouler en Extrême-Orient, il n'est pas sans intérêt d'examiner des cas déjà observés. Voici une série de faits empruntés précisément à la guerre sud-africaine et qui paraissent assez démonstratifs. Je les relève dans un savant étude du colonel Ruffey, ancien professeur à l'École de guerre, sur le rôle de l'artillerie dans l'attaque décisive :

« A Spionkop, 450 Boers, soutenus par sept canons, culbutent et forcent à la retraite, par une attaque de front, 3.000 Anglais bien retranchés et qui se sont bien défendus. L'invulnérabilité du front plié devant l'énergie de l'assaillant, malgré son infériorité numérique, il sait faire agir les deux armes en liaison.

« A Talana-Hill, les forces en infanterie sont sensiblement les mêmes des deux côtés ; mais les Anglais ont trois batteries contre une. Ils combinent admirablement la liaison de l'infanterie et de l'artillerie et exécutent une attaque de front qui est couronnée de succès.

« A Elands-laagte, une entente bien comprise du mode d'emploi des trois armes procure un beau succès au général French. Les Anglais ont su traverser un glacis de 900 mètres sous la protection de leurs canons.

« A la deuxième attaque d'Essolein, l'infanterie anglaise enlève seule, sans le secours de l'artillerie, la position des Boers par une attaque de front. Le détachement des *Marines* a préparé cette action en laissant 32 pour cent des siens sur le terrain.

« A Nicholson Neck, moins de 400 burghers sous les ordres du général Dewet, jettent en ligne 200 fusils et attaquent de front deux bataillons anglais solidement retranchés qu'ils chassent de leurs positions. »

Ces exemples paraissent probants, mais ils ne font pas se hâter de conclure. Le colonel Ruffey en déduit qu'une bonne infanterie peut marcher contre une position bien défendue et s'en emparer, et qu'un tir précis d'artillerie peut suffire à déloger l'adversaire. A certaines conditions déterminées, l'attaque de front avec les armes modernes, resterait donc praticable.

Le commandant Bujac, dans son livre sur la guerre sino-japonaise, rapporte ce détail d'un combat livré sous Port-Arthur : sur le point en question, les assaillants sont arrivés à 400 mètres de l'ennemi. La période du feu se prolonge et ne tarde pas à dégénérer en feu précipité que les officiers font difficilement cesser. Un témoin oculaire écrit :

« Rien, personne, laissez-moi, je vais me remettre. Elle s'assit, une sueur glacée perla sur son front, aussitôt essuyée par la baronne. La marquise, arrachant tous ses fichus de laine, se dépoilant de son châle, en enveloppa sa fille qui grelottait. Un instant se passa ainsi, dans une horrible anxiété. Claire, le front penché sur sa poitrine, le dos appuyé à des coussins, resta immobile et comme assoupie. Ses yeux étincelants et fixés obstinément sur une rosace du tapis, qu'ils regardaient sans voir, prouvaient seuls qu'elle ne dormait pas. Elle réfléchissait profondément ; un pli profond s'était creusé entre ses deux sourcils sous l'effort d'une pensée absorbante. Au bout de quelques minutes, le sang remonta à ses joues. Un soupir gémissant, et d'un brusque mouvement, elle rejeta les vêtements dont sa mère l'avait couverte.

« Le bruit de la porte vitrée, s'ouvrant pour laisser passer Bachelin, lui fit tourner la tête. Elle ne voulut pas avoir l'air de souffrir, et sourit au notaire. Celui-ci, la figure consternée, marchant sur la pointe du pied, comme dans la chambre d'un malade, s'approcha de madame de Beaulieu, et s'inclinant plus bas que de coutume, comme s'il avait honte de ce qu'il allait demander :

— Madame la marquise, dit-il, pardonnez-moi, mais ce qui arrive est si extraordinaire...
— Je sais, interrompit la marquise, avec brusquerie. Le duc est là. Eh bien ! — Eh bien ! madame, reprit le notaire un peu décontenancé, malgré tout ce

« Je note un effort qui n'aboutit pas pour porter la masse en avant. Heureusement que deux compagnies restées en arrière rejoignent en quelques bonds la ligne et l'entraînent. Un feu désordonné éclate de toutes parts. Trois autres compagnies, dont je n'avais pas soupçonné la présence arrivent dans un ordre parfait. Mais elles n'ont pas le temps d'agir : leur appui moral suffit. Déjà la masse s'est ruée sur les ouvrages chinois. C'est l'assaut, dans sa forme actuelle, ou, pour être plus exact, la simple constatation du résultat acquis par le feu rapide qui, en la phase finale, remplace le corps à corps de jadis. »

Les partisans des deux écoles peuvent tirer profit de cette observation. La difficulté de progresser sous le feu y est constatée ainsi que l'effet produit par l'apparition des réserves, effet moral dont il faut toujours tenir compte puisque, malgré les progrès de l'armement, les hommes ne changent pas. Mais la charge finale, l'assaut d'autrefois n'est possible que contre un adversaire complètement démoralisé et déjà en déroute. C'est le moment où la cavalerie peut encore intervenir.

Devant un fait positif, les théories les mieux échafaudées et les plus subtiles s'éroulent. La guerre qui commence donnera, il faut l'espérer, à notre haut commandement l'unité de doctrine qui lui manque. Nos atlatiers militaires désignés pour suivre les opérations dans les états-majors russes et japonais, ont une mission capitale à remplir à ce point de vue, puisque de leurs renseignements, de leurs observations, peut dépendre l'avenir de notre armée. Cette fois, d'ailleurs, la leçon de choses sera complète. Il s'agit d'en profiter.

Marcel GIRON.

Notes Politiques

ENCORE UN ÉCHEC

Décidément, le ministre Combes est dans une mauvaise passe ; il n'en sortira pas. Et, chose extraordinaire, c'est sur la loi sur les congrégations que M. Combes recueille des échecs multipliés !

L'autre jour, le président du Conseil était battu par M. Caillaux qui obtenait que le délai d'exécution de la loi fut porté de cinq à dix ans. Hier, c'est un ancien ministre du cabinet Waldeck-Rousseau, M. Georges Leygues, qui l'emportait de haute lutte contre MM. Combes et Doumergue. M. Leygues, s'inspirant des intérêts français à l'étranger et se basant sur les services rendus par les missionnaires et les écoles catholiques, demandait que les noviciats des congrégations ayant des écoles dans les colonies et les pays de protectorat soient conservés dans la Métropole.

Cet amendement est très important. Il détruit de fond en comble la loi de M. Combes, en modifie complètement l'aspect et la rend inapplicable. Les ministériels s'en rendirent bien compte et firent des efforts désespérés pour faire rejeter l'amendement qui, finalement, fut adopté par 283 voix contre 272. C'est l'éroulement du combisme.

Ainsi se précise ce que nous disions l'autre jour, après l'interpellation Millebrand, que les jours du ministère étaient comptés ; qu'il se traînerait encore, loque immonde, pendant une semaine ou deux, jusqu'à ce que la Chambre puisse enfin d'un haut le cœur, le rejeter avec dégoût.

Ainsi M. Combes ne pourra attacher son nom à la loi d'aberration jacobine élaborée dans les Loges, et ce vieillard hystérique rebuté et renié par ses complices — comme M. de Lanessan — trouvera, plus tôt qu'il ne pensait, le châtement

réservé aux mauvais citoyens : il sera laissé seul en face de sa conscience, livré aux regrets et aux remords. — Camille Dujoud.

INFORMATIONS

Paris, 22 mars.
CONSEIL DES MINISTRES. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.
M. Trouillot a fait signer un décret constituant un comité technique chargé d'étudier les mesures à prendre dans l'intérêt du commerce français des vins et spiritueux, tant pour la vente à l'intérieur que pour l'exportation.
Le conseil a expédié ensuite les affaires courantes.

JARON ADMINISTRATIF. — Il faut lire les communiqués officiels. On y trouve des perles. Saveurez celui-ci qui émane de l'administration des postes et télégraphes :
« Au mois d'octobre dernier, l'administration des postes et télégraphes avait décidé qu'à partir du 1^{er} septembre 1904, les aides bien notés (sic) comptant 40 ans au moins de services et âgés (sic) de 35 ans au plus, pourraient être autorisés à subir un examen spécial d'aptitude à l'emploi de dame.
« Le sous-secrétaire d'État des postes et télégraphes vient de décider que la date d'exécution de cette mesure serait avancée et serait fixée au 1^{er} mai 1904. »

Quelles peuvent bien être les conditions d'admission à l'emploi de dames ?
Attendez, le prochain communiqué qui nous renseignera peut-être...
FERMETURE D'UN REFUGE. — M. de Pressensé, en sa qualité de président de la Ligue des droits de l'homme, qui avait récemment signalé au président du Conseil, certains faits qui seraient produits au refuge de Tours, vient de recevoir du secrétaire général du ministère de l'intérieur une lettre, lui faisant connaître que M. Combes a décidé que l'établissement du refuge de Tours serait définitivement fermé dans les premiers jours du mois d'avril prochain.
M. de Pressensé a été invité à prendre toutes les dispositions nécessaires pour pourvoir aux besoins du personnel assisté.

UN FAIT SCANDALEUX. — M. Duflot-Aubert, négociant à Doudeville, vient de révéler un fait absolument scandaleux :
Deux lettres qu'il a écrites à sa fille, âgées de treize et de quinze ans, et destinées à Rouen, ont été prises à la poste, décahettées et lues par le juge d'instruction d'Yvetot.
Les enveloppes portent cette mention : « Décahettées par nous, juge d'instruction d'Yvetot... »
En une façon d'entendre la liberté qui n'est pas commune, il faut l'avouer.

La Situation Ministérielle

Bruits de couloirs. — M. Combes se fait interviewer. Sa gaffe contre M. Millebrand. Le presse et l'amendement Leygues.

Paris, 22 mars.
Les bruits les plus divers et les plus invraisemblables continuent à courir. Ne dit-on point que le ministère doit tomber aujourd'hui sur une interpellation de M. Doumer ? Ne dit-on point aussi que M. Combes, pour se défendre, serait décidé à faire à la tribune des révélations ennuyées pour ses adversaires ?
Quoi qu'il en soit, M. Combes éprouve le désir de se faire interviewer ; c'est mauvais signe. Un rédacteur du ministériel *Gil Blas* a donc recueilli la pensée du président du Conseil. M. Combes a reconnu que la situation était délicate, très délicate, mais qu'il espérait bien triompher. Il s'est refusé à dire ce qu'il compte faire concernant M. Pelletan ; c'est un mauvais son de cloche pour ce dernier, car si M. Combes était décidé à le soutenir, il le dirait.

Au sujet de l'intervention de M. Millebrand, M. Combes a déclaré que cette trahison était bien certainement l'acte qui l'avait le plus profondément et le plus douloureusement impressionné dans toute sa carrière politique.

C'est une véritable trahison ! s'est-il écrié. Je le répète, le mot n'a rien d'exagéré. Moi, tombé en état fait du projet en discussion. La congrégation était victorieuse !
M. Combes retrace les événements qui ont précédé l'intervention de M. Millebrand à la tribune.

J'ai voulu, a-t-il ajouté, accepter la discussion immédiate, non seulement comme ministre, mais, pour ainsi dire, comme homme. Cet acte de trahison me révoltait.

d'attendre un instant. Vous l'introduirez quand je vous appellerai par la fenêtre. En même temps veuillez m'envoyer M. Derblay.
La baronne et la marquise échangeèrent un regard plein d'étonnement. Les raisons auxquelles obéissait Claire leur échappaient. Bachelin, plus perspicace, devinant que ses combinaisons étaient près de réussir, disparut avec la légèreté d'un jeune homme. Un instant après, Philippe entra dans le salon.

— Ma mère et toi, ma chère Sophie, éloignez-vous un peu, que je puisse causer seule avec M. Derblay.
Madame de Beaulieu et la baronne se retirèrent dans l'embrasure d'une fenêtre, et, fort intriguées, attendirent le résultat de l'entretien. Philippe, très ému, comprenant que sa destinée se jouait en cette seconde, et, d'ailleurs, averti par un mot de Bachelin que la crise était un mot d'aboutir, restait immobile, le front baissé, devant celle qu'il adorait.

— Monsieur, dit Claire, s'adressant à lui directement pour la première fois, notre vieil ami, notre excellent conseil, M. Bachelin, a dit à ma mère que vous me faisiez l'honneur d'espérer à ma main.

Sans répondre, Philippe s'inclina en signe d'assentiment.
— Je vous crois galant homme, poursuivit mademoiselle de Beaulieu avec fermeté. Je pense donc que, pour avoir formé de tels projets, vous savez, comme tous ceux qui m'entourent, et depuis longtemps déjà peut-être, que le duc de Bligny était dégoûté de moi...

M. Millebrand a trahi son parti. Ce sont des conspirateurs, des conjurés et, comme tels, ils ont toute honte bue !
Je poursuivrai mon œuvre jusqu'au bout, sans dévier d'un pouce !

M. Millebrand n'a pas voulu attendre quinze jours, parce que, dans quinze jours, il eût été trop tard. Le centre et la droite n'auraient plus eu les mêmes raisons de l'appuyer.
« J'ai accepté une tâche : mon devoir est de la remplir jusqu'au bout. Qui donc, si je m'en allais, achèverait mon œuvre. »

Et voilà, M. Combes veut finir son œuvre !
LE VOTE DE L'AMENDEMENT LEYGUES
Le vote de l'amendement Leygues est également très commenté. Voici les impressions de quelques journaux :
Le *Radical* dit : « C'est un petit échec pour le gouvernement, mais un gros échec pour la commission. »
Le *Lanterne* est furieuse. « De prétendus républicains alliés à la réaction, dit-elle, ont introduit dans la loi sur l'enseignement congréganiste un amendement qui la tue. »

M. Clément, dans *Aurore*, dit que M. Leygues n'a fait que battre l'étréme en attendant le coup final que doit porter M. Doumer au ministère Combes.
Le *Rappel* croit que l'amendement a été voté parce que M. Combes n'a pas posé la question de confiance.

Le *Éclair* de Paris fait observer que si M. Combes n'avait pas battu, puisqu'il n'a pas posé la question de confiance, il a subi, cependant, l'échec le plus caractéristique.

L'Éclair dit que l'habileté du président du conseil, qui n'a pas posé la question de cabinet, ne peut pas durer ; on n'a jamais vu rester en place un ministre dont la majorité ne voulait pas.
Le *Républicain Française* déclare que, s'il y a encore des ministres, il n'y a plus de gouvernement, puisque M. Combes est en désaccord simultanément avec la commission, avec la majorité et avec ses ministres.

Le *Figaro* constate que la chute du ministère sera plus ou moins rapide, mais qu'elle est inévitable. M. Combes, ajoute-t-il, a éprouvé hier une cuisante défaite ; ce sera peut-être la dernière.

LE MILLIARD DES CONGRÉGATIONS

Paris, 22 mars.
Pour liquider le fameux milliard des congrégations, les tribunaux ont désigné quelques administrateurs judiciaires ; cinq ou six auxquels ainsi la confiance des magistrats a attribué du coup la fortune.

Un de ces auxiliaires de la justice a trouvé un moyen — fort honorable au reste — d'augmenter encore de petits bénéfices ses importants honoraires de liquidateur.
Il a publié le recueil des décisions rendues dans les innombrables procès intentés aux congrégations.
Et le piquant, c'est que les deux volumes de jurisprudence qu'il a fait paraître (sous son nom, avec son titre) ne sont fort utiles à consulter que pour les congréganistes ou leurs conseillers.

Si bien que lorsque ceux-ci veulent se défendre contre ses poursuites, ils sont forcés de lui acheter ses deux volumes. Coût : 48 fr.

Une Nouvelle Croisade ?

Les bruits de fermeture de la chapelle de Lourdes continuent à causer dans le Midi la plus vive émotion.
Les idées de résistance à l'oppression commencent à se faire dans le public et dans la presse.

C'est ainsi qu'on lit dans *L'Express du Midi* :
Autrefois, il y eut des croisades pour défendre le saint-Sépulchre. Les zouaves de Charrette furent envoyés au Pape. Pourquoi n'organiserait-on pas une croisade à l'intérieur : la croisade pour Notre-Dame-de-Lourdes ?

Ne croyez-vous pas, Monsieur le rédacteur, qu'il serait facile de réunir dans chaque diocèse mille hommes de toutes classes, de toutes conditions, pour se rendre à Lourdes le lendemain du jour où le gouvernement ordonnerait la fermeture de la Grotte ?

La vieille société française se ferait un honneur d'être représentée par les noms les plus glorieux ; le peuple catholique ferait lui aussi son devoir.

Cette armée comprendrait près de cent mille hommes résolus à affirmer le plus sacré de tous les droits : le droit à la prière. Rien ne pourrait l'arrêter ni le tenir en échec.

— Oui, mademoiselle, je le savais, articula Philippe avec peine, et croyez bien que, même en ce moment, s'il dépendait de moi d'assurer votre bonheur en vous ramenant le duc, je n'hésiterais pas, fût-ce au prix de ma vie.

— Je vous remercie, dit Claire, mais tout bien entre le duc de Bligny et moi est à jamais rompu. Et la preuve la plus certaine que j'en puisse donner, c'est que, si vous avez gardé les mêmes sentiments, je suis prête à vous tendre ma main.

En disant ces mots, la voix de mademoiselle de Beaulieu faiblit, et Philippe le devina plutôt qu'il ne les entendit. En un instant, le jeune homme se rappela le jour où, le voyant triste et découragé, sa petite sœur lui avait dit en riant :
— Tu verras ! Ce sera elle-même qui viendra te demander de lui faire la faveur d'être son époux.

Ainsi la prédiction de Suzanne s'était accomplie. L'enfant, éclairé par son affection, avait eu la prescience du bonheur de son frère. Il ne rêvait pas, tout était bien vrai : Claire elle-même lui tendait la main. Une joie immense descendit dans le cœur de Philippe, et, prenant cette main charmante qu'il avait tant de fois désespéré de tenir dans la sienne, le jeune homme, sur le bout des doigts glacés, déposa le plus timide et le plus délicieux des baisers.

A PROPOS D'UN MORT

LA MORT DE M. MACÉ Ancien chef de la Sûreté

Le type du magistrat de police. — Percussivité. — Le crime de la rue Princesse. — La vengeance de Campi.

Nous avons annoncé, hier, la mort de M. Macé, ancien chef de la Sûreté, d'une très grande notoriété. M. Macé a laissé une autobiographie des plus curieuses. Voici ce qu'il appelait son premier crime.

« Je suis né en 1868, il venait d'être nommé commissaire de police du quartier de l'Odéon. Le 26 janvier, deux jambes humaines étaient retirées d'un puits, rue Princesse. C'étaient les jambes d'un vieillard. L'assassin était un agent des brigades secrètes politiques ; de son métier connu, il était tailleur. Il habitait un petit logement rue Mazarine, 47 ; le commissaire, convaincu que c'était l'homme, alla perquisitionner en sa présence. Une fois dans la chambre, il observa : si le vieillard a été assassiné, écorché, dépecé ici, le meurtrier n'a pas songé à déplacer les meubles avant de frapper sa victime. Donc, s'il y a eu écoulement de sang, comme la police est sûre, que le sang va de la fenêtre à l'alcôve, le sang, suivant la déclivité naturelle du sol, a dû se diriger vers le lit et former une mare.

Ce disant, il s'empara d'une carafe, en vida le contenu à terre. L'eau se répandit et s'écoula en petites rigoles. Comme il l'avait prévu, elle s'arrêta : sous le lit elle forma une flaque immobile. Le lit tiré, il fit éponger. Un entrepreneur de maçonnerie enleva une dizaine de carreaux du sol : tous étaient, dans les interstices, tachés de sang.

L'assassin, suffoqué, éclata, et déjà à bout de luttés : « Emmenez-moi, supplia-t-il, et ailleurs qu'ici, je dirai tout... »
C'était un début ; il était heureux. Il désignait à l'attention de ses supérieurs ce fonctionnaire si bien doué pour la police, et qui ne faisait cependant de la police qu'à contre-cœur.

« J'aurais préféré être soldat, disait-il un jour : mon grand-père était un vieux de la vieille, un hussard superbe, dont mon père me racontait les exploits, et ça me faisait bondir le cœur... Mon père lui, était commissaire de police, mais il ne m'engageait pas à entrer dans l'administration. S'il avait vécu assez, j'aurais embrassé une autre carrière. J'étais un enfant quand il mourut. Je ne m'en plains pas. J'ai été servi à souhait. Mais j'ai pas été soldat.

« On l'en consolait, on lui disait que c'était être soldat, soldat du droit, soldat de la loi, au poste périlleux, lorsque l'on comprenait courageusement son devoir comme il l'avait compris...

Il convenait volontiers qu'il avait payé de sa personne, sans fanfanterie et sans crainte, chaque fois qu'il y fut amené. On ne court pas grand risque dans ces fonctions ; tout de même, il convenait avoir été plus imprudent que de raison.

« Ah ! sans Madame Macé, Campi m'aurait coupé le nez ?
— Coupé le nez ?
— Et avec cet outil-là... »

Il possédait une pittoresque collection d'objets bizarres, qu'il appelait son trésor criminel ; c'étaient les pièces à conviction des affaires sensationnelles de ces quarante dernières années, les accessoires sinistres de l'assassinat. Entre tant d'horribles bibelots, se distinguait une manière de lame grossière faite avec du fer-blanc.

« Campi était à Mazas, prévenu ; c'était une brute, mais une brute cultivée et impulsive. Ma femme craignait toujours qu'il ne me fit un mauvais parti. Un matin qu'elle savait que je me rendais auprès du docteur, elle me supplia de me tenir sur mes gardes. Un pressentiment l'avertissait du danger. Je réalisai son émoi ; cependant, je priai qu'on surveillât le prisonnier. Or, à peine arrivé, qu'apprenais-je ? Qu'il avait, à l'insu des gardiens, avec le métal du bidon fabriqué cette lame. Il déclara qu'elle était destinée non à m'occire, mais à me couper le nez... C'est été déjà suffisamment désagréable. Puis, cela aurait en quelque chose d'humiliant et de comique : un chef de la sûreté qui n'a pas de nez... »

Ce fonctionnaire vaillant retiré paisiblement dans la banlieue ; il se livrait aux occupations ordinaires des chefs de la sûreté à la retraite, qui sont tous de proches écrivains. Il n'avait tenu que cinq ans son poste redoutable et fort bien tenu, avec une grande activité, une courtoisie

Je n'ai pas besoin de vous expliquer les raisons de cette supercherie. Elles sont bien de mon orgueil. Vous êtes, hélas ! sans illusions sur l'état de mon cœur. Mais je puis vous assurer que vous aurez en moi une femme fidèle et loyale. Veuillez me quitter, maintenant, mais ne vous écarterez pas, je puis avoir besoin de vous.

Et laissant Philippe s'éloigner, elle fit signe à Bachelin qu'il pouvait amener le duc.

Le notaire avait très habilement occupé Bligny, dont il redoutait la fougue, pendant les quelques minutes qu'avait duré l'entretien de mademoiselle de Beaulieu et de M. Derblay. Il venait seulement de lui ouvrir la porte donnant sur la terrasse, quand Philippe sortit rayonnant du salon.

La stupéfaction de Moulinet et d'Althémais fut immense en voyant arriver Gaston. Napoléon attendant Grouchy et apercevant les avant-gardes de Blücher ne fut pas plus bouleversé que ne le fut la fille de l'ancien juge au tribunal de commerce. Le duc à Beaulieu, en ce moment critique, était tout ce qui pouvait se présenter de plus dangereux pour ses combinaisons. Athémais fut saisi d'une angoisse poignante.

(A suivre.)

ON S'ABONNE SANS FRAIS
Dans tous les Bureaux de Postes
AU « RAPPEL RÉPUBLICAIN »

FEUILLETON DU « RAPPEL RÉPUBLICAIN »
23 Mars 1904 (24)

LES BATAILLES DE LA VIE

LE MAÎTRE DE FORGES

PAR
Georges OCHNET

VIII

En entrant dans le salon, Bachelin trouva les trois femmes en proie à une émotion inexprimable. Claire, en voyant le duc arriver à toute bride dans la cour, avait dressée stupéfaite et effarée. Elle essaya de parler ; elle ne put y parvenir, et tendant seulement la main vers le nouvel arrivant, elle fut prise d'un bégaînement, entrecoupé d'un rire nerveux. Elle parut devenir folle, la marquise et la baronne furent épouvantées. Elles s'élançèrent vers la jeune fille qui tremblait convulsivement et dont les lèvres craignaient de la voir tomber en syncope, et voulurent appeler. D'un geste impétueux, Claire les arrêta. Puis, faisant un effort sur elle-même, elle parvint, entre ses dents serrées par la crise qui la secouait si durement, à faire passer ces

— Rien, personne, laissez-moi, je vais me remettre. Elle s'assit, une sueur glacée perla sur son front, aussitôt essuyée par la baronne. La marquise, arrachant tous ses fichus de laine, se dépoilant de son châle, en enveloppa sa fille qui grelottait. Un instant se passa ainsi, dans une horrible anxiété. Claire, le front penché sur sa poitrine, le dos appuyé à des coussins, resta immobile et comme assoupie. Ses yeux étincelants et fixés obstinément sur une rosace du tapis, qu'ils regardaient sans voir, prouvaient seuls qu'elle ne dormait pas. Elle réfléchissait profondément ; un pli profond s'était creusé entre ses deux sourcils sous l'effort d'une pensée absorbante. Au bout de quelques minutes, le sang remonta à ses joues. Un soupir gémissant, et d'un brusque mouvement, elle rejeta les vêtements dont sa mère l'avait couverte.

« Le bruit de la porte vitrée, s'ouvrant pour laisser passer Bachelin, lui fit tourner la tête. Elle ne voulut pas avoir l'air de souffrir, et sourit au notaire. Celui-ci, la figure consternée, marchant sur la pointe du pied, comme dans la chambre d'un malade, s'approcha de madame de Beaulieu, et s'inclinant plus bas que de coutume, comme s'il avait honte de ce qu'il allait demander :

LA VIE LYONNAISE

Jeudi 24 Mars, à 8 h. 1/2 du soir, aux Folies-Bergère, 24 avenue de Noailles,

GRANDE CONFERENCE

organisée par les groupements républicains, nationalistes et antisémites, avec le concours de

MM. Gaston MÉRY et JOUSSÉLIN

Rédacteur à la Libre Parole, Conseillers municipaux de Paris

M. COPIN-ALBANCELLI

le vaillant orateur de la Ligue Anti-Maçonnique sous le patronage du Comité Lyonnais de la Patrie Française, de la Section de la Ligue des Patriotes et la présidence effective de

M. Maurice SPRONCK

Député de Paris

On trouve des cartes : Aux bureaux du Rappel Républicain, 4, rue Stella.

Au G. R. N., 45, rue Centrale, de 8 heures à 10 heures du soir. Chez M. Mégé, 29, rue Cuvier, et au siège des comités antimaçonniques de quartier, à la librairie St-Augustin, 5, rue Victor-Hugo, à la librairie Guillard, rue St-Dominique, 17.

Chez M. le délégué de la L. D. P. R. P., 83, rue Paul-Chenavard.

DÉMISSIONNERA ! DÉMISSIONNERA PAS !

Voici le texte de l'ordre du jour voté par le Comité central et qui sera, dès aujourd'hui, affiché sur les murs de notre ville :

Comité central des républicains radicaux du premier arrondissement. — Quatre cent dix membres du comité central étaient réunis, hier soir, au Palais des Arts, en assemblée plénière.

A l'unanimité, moins une voix l'ordre du jour suivant a été adopté : « Le Comité central des républicains radicaux du premier arrondissement de Lyon, fidèle à ses déclarations antérieures dans lesquelles il n'a cessé de proclamer sa confiance dans le ministère actuel.

« Considérant que par des ordres du jour récents et multiples, il a nettement indiqué au député de la circonscription son désir formel de le voir soutenir de ses votes et de sa propagande ledit ministère ;

« Regrette que le citoyen de Lanessan ait cru devoir se soustraire aux indications qui lui étaient fournies ; regrette qu'il ne se soit pas rendu à l'appel qui lui a été adressé au nom du comité pour expliquer son vote ; regrette bien davantage encore que son nom se soit trouvé joint à ceux des seuls députés cléricaux du Rhône lors du vote de l'inoportance et tendancieuse interpellation Millerand ;

regrette enfin que des considérations d'intérêt particulier ou d'ambitions impatientes semblent depuis quelque temps, à la Chambre des députés, primer l'intérêt supérieur du parti républicain d'avant-garde ;

« Et recherchant une sanction efficace à l'expression de son sentiment, demande impérieusement au citoyen de Lanessan, son élu, de donner sa démission pour permettre au suffrage universel de se prononcer de nouveau. »

C'est au milieu d'unanimes acclamations que la communication à la presse et l'affichage de cet ordre du jour sont ensuite ordonnés. Enfin, le comité, à l'unanimité encore, a décidé que dans les conjonctures actuelles l'union des forces républicaines s'imposait rigoureusement et a acclamé l'entente avec le comité de concentration radicale-socialiste et les comités socialistes sous l'égide de leurs fédérations respectives.

C'est fort bien et nous ne pouvons que nous amuser fort, ainsi que la majorité des électeurs en assistant à ce lavage de linge sale en famille et en entendant crier : démission ! démission ! au député du premier, par ceux-là mêmes qui s'employèrent avec tant d'ardeur à le hisser sur le pavois, au mépris du plus élémentaire sentiment d'honnêteté politique.

Ces justiciers féroces autant que tardifs ne se sont même point contentés de démolir leur ex-idole, ils ont poussé la rage jusqu'à en piétiner, à en insulter les débris et les cris de « vieux forban ! », « Pirate ! », « sale Chinois ! », s'entremêlent harmonieusement durant quelques instants à des exclamations forcées où l'on stigmatisait magistralement les « louches compromissions » et « la triste passade de cet individu ».

Hé ! messieurs les bons blocaards du Central et autres, nous ne saurions vous contester l'admirable façon dont vous conduisez le charivari et, même, cela n'est point pour nous déplaire ; mais vous êtes aussi de bien naïves gens.

Croyez-vous de bonne foi que votre élu va s'incliner devant vos ordres, devant vos menaces ? Pas si bête ! M. le Comte ne prend même plus la peine d'un simple dérangément pour accéder à votre appel. Nous ne sommes plus au temps des courbettes, messieurs les bons blocaards du Central : Monsieur le Comte ne reçoit plus...

Vous lui avez donné une place : il la garde ; c'est dans l'ordre. En ces sortes de choses, voyez-vous, comme dans bien d'autres, toute légèreté est regrettable.

Au fond l'illustre Révoqué d'Indochine est parfaitement logique. En deux ans il peut se passer tant de choses en politique et qui nous dit, messieurs les bons blocaards du Central, que vous-mêmes alors, ne serez pas les premiers à donner l'exemple de l'esclavage et à offrir vos boutonnières... tout au

moins celles qui sont vierges encore ! Et croyez-vous, vraiment, que les épithètes de « vieux forban », « pirate », « sale chinois » puissent toucher un homme comme l'ami de Jude Philipp, qui en a vu bien d'autres !

Un peu de souvenance, messieurs, et vous comprendrez qu'il s'en fiche comme de sa première « compromission louchée ».

Sous ce rapport, celui qu'on a appelé la « Providence des plaques de blindage » est absolument blindé, croyez-moi.

Malgré ce que vous nommez à présent le « passé de cet individu », vous l'avez accueilli, vous l'avez adopté, après vous, d'autres électeurs, j'allais dire d'autres gogos, le prendront pour leur compte.

Il en est ainsi des marionnettes politiques : Elles viennent, font de vilains tours et s'en vont... puis elles reviennent...

Et c'est pour cela, messieurs les bons blocaards du Central, des Terreaux et du plateau, que votre fureur impuisante nous semble fort risible et, même, vous le dirai-je ? quelque peu ridicule.

Nous pourrions en triompher, nous nous contentons d'en rire, car, au fond, tout cela n'est qu'une question de nuances : vous voyez rouge après avoir vu violet...

LYON QUI PASSE

Ombres et Figures

C'EST LE PRINTEMPS !

Nous sommes au printemps. Dans les branches gonflées de bourgeons verdoyants sous la séve, tout un peuple d'oiseaux se livre à des ébats curieux, à des cris assourdissants, à des concerts pleins d'un charme secret. Les poètes, toujours à la recherche des métaphores, ne manquent pas de dire que leurs frères les oiseaux célèbrent de cette façon leur messe d'épousailles, et que, d'ici peu, les nids, ces berceaux suspendus, apparaîtront sous les feuilles de nos arbres et sous les tuiles de nos maisons.

Dans les jardins publics, toute une armée d'horticulteurs est occupée à orner les plates-bandes et les massifs d'arbustes et de plantes, tandis qu'une nuée de jeunes enfants s'ébat sous l'œil attentif des mères ou des nourrices.

A Bellecour, la voiture des chèvres a repris ses tournées, au grand contentement des bébés, et les pépiniéristes installés sous les arbres de la place ont exposé les plus belles productions de leurs serres.

C'est le printemps, le beau printemps ! la saison chantée par tous les porte-lyre du monde, revêtu par tous les Estelle et Véronique, les Fernand et Marguerite, les Paul et Virginie de l'univers, fatale à tous les physiques et poitrinaires des deux continents !

Sur tous les chemins qui conduisent aux champs de repos, à Loyasse, à la Guillotière, à la Croix-Rousse, ce n'est, en effet, qu'un triste défilé de cortèges funèbres où domine le drap blanc funéraire, où les orchidées pâles et les roses diaphanes s'épanouissent, sur de blanches bières ! Ah ! la Mort est friande de chairs jeunes et fraîches ! et, dans cette saison, de préférence à l'hiver, elle convoie à son festin les adolescents et les vieilles que pleurent lamentablement et sans espérance de retour les mères désolées !

Où, c'est le printemps ! des fleurs qui croissent sur les tombeaux, des oiseaux qui chantent dans les ifs et les cyprès ! Morts, serrez vos rangs ! voici le printemps ! Vous, les survivants, les chagrins vont reverdir au fond de vos âmes, comme les herbes au-dessus des cénotaphes ! Car la vie appelle la mort, et la mort appelle la vie.

C'est le printemps ! le moissonneur creuse des tombes et la terre se couvre de gazons fleuris...

Joseph Manin.

INCENDIE RUE TRONCHET

Dix mille francs de dégâts. Un incendie s'est déclaré, hier, à 5 heures, rue Tronchet, 40, au quatrième, dans l'un des greniers servant de débarras aux locataires de la maison.

Une épaisse fumée qui s'échappait à travers la toiture fut aperçue par un passant qui le téléphona au poste des pompiers de la rue Moléris. Quelques instants plus tard, le commandant Perrin, le capitaine Marchand, le départ atlé et la pompe à vapeur se rendaient sur les lieux du sinistre. La pompe fut mise en batterie sur le cours Morand.

Grâce à la promptitude des secours, l'incendie qui avait déjà consumé une partie de la toiture et menaçait de se communiquer aux immeubles voisins, fut circonscrit.

On croit que le feu a pris naissance dans un appartement loué à M. Bonnet, contenant une certaine quantité de chiffons et s'est ensuite communiqué à l'appartement de Mme Bartheau qui était absente. Les dégâts s'élevaient à 10.000 fr., dont 9.000 fr. pour l'immeuble, qui était assuré, et 1.000 fr. pour les locataires qui ne le sont pas.

Le service d'ordre était assuré par les gardiens de la paix des postes de police du quartier.

UNE BANDE D'APACHES

Les frères Aloïse Franco, 19 ans, Ernest, 16 ans, Joseph, 23 ans, regagnaient hier soir leur domicile, chemin des Cullates, lorsque, sans provocation de leur part, ils furent assaillis par une bande d'apaches qui les bombardèrent à coups de cailloux.

L'un des agresseurs, nommé Marius Favre, 49 ans, demeurant rue Sébastien-Gryphe, sortit un revolver de sa poche et fit feu dans la direction de M. Franco. Fort heureusement la balle n'atteignit personne. Les trois frères poursuivirent les bandits, mais ne purent les rejoindre.

L'INCIDENT MILLERAND-COMBES

LETTRE DE M. COMBES A LA COMMISSION DE PRÉVOYANCE

Paris, 22 mars. La commission d'assurance et de prévoyance sociales a entendu la lecture d'une lettre de M. Combes contenant une protestation énergique contre le reproche fait au gouvernement à la tribune de la Chambre, par M. Millerand, au sujet des retraites ouvrières.

M. Combes rappelle que, loin d'avoir refusé systématiquement de conférer avec la commission, le gouvernement lui a toujours prêté son concours.

« Dans tout le monde, le lâcheté, disait hier à un de ses intimes M. Camille Pelletan, que je m'en consolerais... s'il me reste l'amitié de mon dévoué collaborateur Tissier. »

« Lui seul et c'est assez ! »

La commission a approuvé ensuite le rapport de M. Mirman sur la proposition ayant pour objet d'étendre aux exploitations commerciales la loi du 9 avril 1896 sur les accidents du travail.

Conformément à la demande de M. Combes, sa protestation est annexée au procès-verbal de l'incident est clos.

La commission a approuvé ensuite le rapport de M. Mirman sur la proposition ayant pour objet d'étendre aux exploitations commerciales la loi du 9 avril 1896 sur les accidents du travail.

Le voyage de M. Loubet en Italie

Paris, 22 mars. Le Figaro dit que le président de la République vient de désigner les personnes qui l'accompagneront dans son voyage en Italie.

Ce sont les deux secrétaires généraux de la présidence, M. Abel Combarieu et le général Dubois ; M. Henry Poulet, chef du secrétariat ; le capitaine de frégate Huguet, le lieutenant-colonel Meaux de Saint-Marc et le chef de bataillon Fraissé.

Sans compter, bien entendu, les nombreux députés blocaards qui vont se payer, aux frais de la princesse, c'est-à-dire à nos frais, un bon petit voyage d'agrément.

Interviewé par le correspondant du Petit Parisien à Rome, M. Giuseppe Blancheri, doyen de la Chambre des députés italienne, s'est félicité de l'entente avec lequel l'Italie s'appretait à recevoir M. Loubet.

« Dans les rapports entre l'Italie et la France, a-t-il ajouté, la politique s'efface presque ; c'est le cœur qui commande. La venue de M. Loubet chez nous fera éclater une véritable explosion des sentiments d'amitié que nous éprouvons dans tous les partis pour la nation voisine et amie. M. Blancheri regrette que le Parlement italien ne puisse s'associer aux fêtes, puisqu'il sera en vacances au moment de la visite du président. Il espère que de nombreux députés se joindront volontairement au bureau de la Chambre durant la réception.

« On a craint un instant que les wagons présidentiels ne fussent empêchés par leurs dimensions de passer par le tunnel du Mont-Cenis. La compagnie P.-L.-M. vient de faire procéder à des essais qui ont réussi ; le train présidentiel empruntera donc pour se rendre en Italie la grande ligne Paris-Modane-Turin.

« La question de l'arrêt à La Spezia est également résolue. Cet arrêt, qui d'ailleurs ne devait guère dépasser une heure, n'aura pas lieu et la date du lancement du cuirassé Reine-Hélène est retardée.

« Le président ira donc sans arrêt de Paris à Rome où il arrivera le dimanche 24 avril dans l'après-midi.

« Par contre il n'est pas encore décidé si, en quittant Naples, le président retournera en France par mer ou par terre, s'il revient par mer il s'embarquera sur le croiseur cuirassé la Marsaïrale ou sur le croiseur cuirassé l'Amiral-Aube.

AU MINISTÈRE DE LA MARINE

LE SANS-GÈNE DE M. TISSIER

Paris, 22 mars. Quo'on lise cette lettre que publie le Figaro on en verra avec quel brutalité et en quel style, grand Dieu ! les officiers généraux sont traités au cabinet du ministre de la marine, depuis que les sous-officiers s'y sont établis en « oligarchie », ignorants et insolents :

Paris, le 14 janvier 1903. Le général de brigade Puel, directeur de l'artillerie navale, à monsieur le ministre de la marine.

Monsieur le ministre, J'ai eu l'honneur de vous soumettre, le 40 décembre 1902, un rapport concernant les pénalités encourues par la Société des fonderies et ateliers de Fourchambault et de La Pique pour retard dans la fourniture d'outils de 20 m/m (marqué du 14 février 1900).

Ce rapport qui est revêtu de ma signature a été rapporté, vendredi dernier, 9 janvier 1903, dans le bureau de mon sous-directeur, par M. Ripoché, ingénieur de génie maritime ; il portait l'annotation suivante de M. le chef de cabinet : « Ces observations très légitimes sont traitées de telle façon que personne ne pourrait les comprendre comme venant d'un raisonnement de bon sens. »

Les termes de cette annotation sont fort inconvenants pour moi. Vous estimerez, sans doute, monsieur le ministre, qu'il n'est pas admissible que M. le chef de cabinet puisse se permettre de traiter avec un pareil manque d'égards un homme de mon âge et de ma situation. Je suis, avec un profond respect, monsieur le ministre, votre très obéissant et dévoué serviteur.

Signé : Général PUEL.

Notre confrère le Temps faisait hier soir allusion à cette lettre. Il publiait la gaillante annotation, en si beau charabia de M. Tissier.

Voilà le document complet. Ou M. Pelletan a connu cet incident et il est aussi coupable que son chef de cabinet. Ou il ne l'a pas connu et c'est une fois de plus la preuve que le ministre de la marine ne dirige pas son ministère, qu'il ignore ce qui s'y fait alors que la loi le rend seul responsable de tout. La Chambre dira devant de telles révélations s'il n'y a pas lieu à enquête. Elle le dira bientôt.

LE « MATIN » CONTRE PELLETAN

Un journal du Bloc, qui passait jusqu'à ce jour pour être l'organe officieux du cabinet de M. Combes, a publié, hier matin, un document probant sur l'état déplorable dans lequel se trouve actuellement notre marine.

Ce document qui émane, dit-on, d'une des plus hautes et des plus compétentes personnalités maritimes révèle sur la gestion administrative de M. Pelletan des faits d'une gravité exceptionnelle dont la commission du budget a été saisie et sur lesquels elle aura incessamment à se prononcer.

M. Pelletan se voit donc abandonné par ses meilleurs amis : cette défection, qui n'est pas sans lui causer quelque amertume, il la constate et la dénonce à lui-même — *inter pocula* — dans la chaleur communicative d'un banquet.

Dans toute la presse parisienne, le ministre de la marine n'a pour se défendre aujourd'hui que quatre journaux : *l'Action*, *l'Aurore*, le *Radical* et *la Petite République*. La *Lanterne*, elle-même, semble se désintéresser du ministre radical Pelletan ; elle ne l'attaque pas, c'est vrai, mais elle n'a jamais cru devoir prendre sa défense.

D'autre part, un organe départemental — très influent dans la région — la *Dépêche de Toulouse*, a pris en main la cause de M. Pelletan qui fut un de ses principaux collaborateurs.

« Tout le monde me lâcheté, disait hier à un de ses intimes M. Camille Pelletan, que je m'en consolerais... s'il me reste l'amitié de mon dévoué collaborateur Tissier. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 22 mars. La séance est ouverte à 2 h. 45, sous la présidence de M. Brisson.

M. Lasies propose de fixer un jour par semaine pour discuter les lois ouvrières.

M. Carnaud. — Nous ne réaliserons des réformes sociales qu'avec la majorité républicaine et non avec le concours de la droite.

M. Lasies. — Un de vos chefs, M. Millerand, ne vous a-t-il pas reproché de n'avoir rien fait depuis deux ans ?

M. Lasies réclame le bénéfice de l'urgence, laquelle est prononcée et la discussion immédiate est ordonnée.

M. Deville. — Comme nous ne pouvons voter une loi ouvrière en une séance, je propose de consacrer trois séances du matin par semaine pour cette discussion.

M. Lasies. — Votre but est de faire échouer une motion raisonnable.

M. Brisson. — En tout cas la motion ne vise que les séances qui auront lieu après les vacances de Pâques.

M. Jaurès. — On pourrait réserver cette question pour la résoudre après les vacances. (Protestations à droite.)

M. Guesde d'Ornano. — Vous proposez toujours d'ajourner.

M. Jaurès. — La classe ouvrière ne se méprendra pas sur le sens de cette manifestation. Vous voulez arracher aux ouvriers la loi de 40 heures.

C'est à la veille du jour où les patrons se voient obligés de tenir leurs engagements qu'ils s'efforcent d'obtenir une modification à la loi de 40 heures. (Protestations à droite.)

M. Lasies. — Il y a des lois politiques et il faudrait bien s'en occuper. (Bruit.)

M. Mirman, au nom de la commission du travail, demande à la Chambre de lui accorder quelques jours de crédit.

MM. Lasies et Guesde d'Ornano se rallient à une motion Jaurès tendant à consacrer une semaine par mois aux questions sociales après la rentrée de Pâques.

M. Modeste-Leroy demande le renvoi de toutes ces propositions à la commission du travail.

LES LOIS OUVRIÈRES

M. Lasies propose de fixer un jour par semaine pour discuter les lois ouvrières.

M. Carnaud. — Nous ne réaliserons des réformes sociales qu'avec la majorité républicaine et non avec le concours de la droite.

M. Lasies. — Un de vos chefs, M. Millerand, ne vous a-t-il pas reproché de n'avoir rien fait depuis deux ans ?

M. Lasies réclame le bénéfice de l'urgence, laquelle est prononcée et la discussion immédiate est ordonnée.

M. Deville. — Comme nous ne pouvons voter une loi ouvrière en une séance, je propose de consacrer trois séances du matin par semaine pour cette discussion.

M. Lasies. — Votre but est de faire échouer une motion raisonnable.

M. Brisson. — En tout cas la motion ne vise que les séances qui auront lieu après les vacances de Pâques.

M. Jaurès. — On pourrait réserver cette question pour la résoudre après les vacances. (Protestations à droite.)

M. Guesde d'Ornano. — Vous proposez toujours d'ajourner.

M. Jaurès. — La classe ouvrière ne se méprendra pas sur le sens de cette manifestation. Vous voulez arracher aux ouvriers la loi de 40 heures.

C'est à la veille du jour où les patrons se voient obligés de tenir leurs engagements qu'ils s'efforcent d'obtenir une modification à la loi de 40 heures. (Protestations à droite.)

M. Lasies. — Il y a des lois politiques et il faudrait bien s'en occuper. (Bruit.)

M. Mirman, au nom de la commission du travail, demande à la Chambre de lui accorder quelques jours de crédit.

MM. Lasies et Guesde d'Ornano se rallient à une motion Jaurès tendant à consacrer une semaine par mois aux questions sociales après la rentrée de Pâques.

M. Modeste-Leroy demande le renvoi de toutes ces propositions à la commission du travail.

Le renvoi à la commission du travail est repoussé par 326 voix contre 159. La motion Jaurès est adoptée.

On adopte différents projets, notamment un crédit pour les sociétés de secours mutuels, un crédit pour les dépenses de la commission de préservation de la tuberculose, puis on reprend la discussion du projet supprimant l'enseignement congréganiste.

LA SUPPRESSION DES CONGRÉGATIONS ENSEIGNANTES

L'amendement Dumont tend à ajouter : « Les noviciats ne pourront recevoir d'élevés ayant moins de 21 ans. »

M. Massabau combat l'amendement ; il voudrait que l'âge minimum soit fixé à 16 ans.

M. Lompre. — Si l'on veut protéger les enfants, il faut une sorte d'inaliénabilité de la liberté individuelle il faut dire qu'on ne pourra être congréganiste avant 21 ans, et non on ne pourra être novice.

Il demande le rejet de l'amendement Dumont.

Par 303 voix contre 264, on adopte ces mots de l'amendement : « Les noviciats ne pourront recevoir d'élevés ayant moins de 16 ans. »

M. Olivier propose l'âge de 18 ans. M. Massabau s'y rallie.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté par 288 voix contre 269.

L'âge de 21 ans, spécifié dans l'amendement Dumont, est adopté par 318 voix contre 239.

MM. Thierry et Gourd proposent l'addition suivante : « La disposition qui précède ne sera pas applicable aux jeunes gens de 18 ans au moins qui seront pourvus du consentement de leurs père et mère ou conseil de famille, le consentement des pères pour les enfants moralement abandonnés sera suffisant. »

M. Buisson dit que le vote que la Chambre vient d'émettre répond d'avance à l'amendement.

Par 294 voix contre 250, la Chambre refuse de prendre l'amendement en considération.

L'ensemble du paragraphe 4, auquel sont joints les amendements Leygues et Dumont est adopté par 479 voix contre 154 voix.

Les paragraphes 2 et 3 sont ainsi conçus : « Elles devront, dans le mois qui suivra la promulgation, fournir au préfet, en double, l'expédition dûment certifiée des listes que l'article 15 de la loi du premier juillet 1901 les oblige à tenir. »

« Ces listes fixeront le nombre des personnes appartenant à chaque congrégation ; elles ne pourront comprendre que des congréganistes majeurs et définitivement entrés dans les congrégations antérieurement à la promulgation de la présente loi. »

« Ils sont adoptés par 300 voix contre 225. M. Gaffier propose une addition autorisant les congréganistes portés sur les listes à rester dans les maisons de retraites établies en nombre suffisant.

M. Gaffier. — On ne peut renvoyer dans leurs familles des congréganistes qui seraient à la charge de leurs parents.

Les liquidateurs ne prennent pas la défense de leurs intérêts. Il y va de l'intérêt de la République de donner un asile aux vieux congréganistes.

M. Chaumié. — L'article accorde des pensions ou un asile aux membres des congrégations dissoutes remplissant les conditions déterminées, mais ni le gouvernement ni la commission ne mettent que tous les congréganistes y aient droit.

Par 312 voix contre 238 l'amendement n'est pas pris en considération.

INTERVENTION DE M. FERRETTE

M. Ferrette, parlant sur l'ensemble, demande au gouvernement ce qu'il y a de vrai dans le bruit qui a couru qu'on allait s'arrêter, dans la discussion de la loi, à l'article 2.

M. Combes. — C'est complètement inexact ; je n'ai jamais tenu ce propos qu'on m'a attribué.

M. Ferrette. — Ainsi, nous allons continuer la discussion de cette loi, avec ses innombrables amendements. Lors de la discussion de la loi sur les anarchistes, M. Ch. Dupuy jeta bravement son portefeuille sur la balance pour obtenir le vote rapide de cette loi.

M. Combes veut bien faire de l'anticléricalisme, mais il veut surtout rester ministère ; il a les yeux sur les amendements Callaux et Leygues ; quand la loi sera votée, il n'en restera plus rien. Nous sommes écœurés par l'attitude du gouvernement. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Brisson fait voter le paragraphe 4, qu'il avait oublié, et qui porte des pénalités contre toute souscription mensongère ou inexacte.

L'ensemble de l'article 2 est ensuite adopté par 355 voix contre 97.

M. Lasies. — A jeudi !

M. Combes demande à la Chambre de tenir séance demain pour continuer la discussion.

La suite est renvoyée à une prochaine séance.

Il y a pointage sur cette proposition qui est adoptée par 308 voix contre 237.

M. Brisson annonce qu'il a reçu de M. Berry une demande d'interpellation sur le service des eaux de Paris. La Chambre décide de fixer la date de la discussion avant les vacances.

M. Beauquier demande à la Chambre de nommer à bref délai une commission chargée d'examiner le projet de réforme de la législation sur la garantie adoptée par le Sénat ; on décide de nommer une commission spéciale.

La séance est levée à 6 h. 50 ; séance demain.

SENAT

Paris, 22 mars. La séance est ouverte à 3 h. 40, sous la présidence de M. Fallières.

On adopte, après déclaration d'urgence, un projet applicable aux armées de terre et de mer, la législation relative à la libération conditionnelle et à la réhabilitation du droit, puis une modification à la loi sur l'atténuation et l'aggravation des peines.

On reprend ensuite la discussion de la proposition Waddington, modifiant la loi sur le travail industriel des enfants et des femmes.

M. Trouillet combat la proposition comme détruisant les effets de la loi de 1900. Le ministre ne croit pas que l'industrie française soit menacée par la concurrence étrangère. (Applaudissements.)

M. Méline à la parole.

M. Méline déclare que les industriels eux-mêmes reconnaissent qu'il est indispensable de diminuer la durée du travail. L'orateur cro

COURS DE LYON

Table of market prices in Lyon, including various commodities and exchange rates.

COURS DE PARIS

Table of market prices in Paris, including various commodities and exchange rates.

MINES D'OR

Table of gold mine prices, listing various mines and their current market values.

BULLETIN FINANCIER

Financial bulletin providing news and analysis on the market, including mentions of the Rio-Tinto and Crédit Lyonnais.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Financial information section detailing company announcements, dividends, and market movements.

Compagnie des chemins de fer de Porto-Rico

Announcement regarding the Porto Rico railway company, including financial details and shareholder information.

LOTTERIE de GUÉRET advertisement featuring a large prize of 200,000 francs and details about ticket sales and the draw date.

GRANDS MAGASINS UNIVERSELS advertisement for an exhibition and sale of new goods, including clothing and accessories.

DOMAINE advertisement for a property sale, including details about the location and terms of the transaction.

AUX DEUX PASSAGES advertisement for a company with a capital of 2,500,000 francs, detailing its structure and goals.

Compagnie des Mines d'Anthracite advertisement for coal products, listing various types and their uses.

LE MONITEUR DES RENTIERS advertisement for a financial publication, highlighting its content and subscription rates.

PRIMES advertisement for various goods, including clothing and accessories, with a list of items and their prices.

PERDU petite chienne advertisement for a lost dog, offering a reward for its return.

LOTTERIE advertisement for a lottery with prizes of 150,000 and 10,000 francs, including details about ticket sales.

BITTER CAMPARI advertisement for the famous aperitif, featuring the brand name in large letters and promotional text.

SECRET DU BONHEUR advertisement for a book or publication by Pierre SALES, focusing on happiness and well-being.

Continuation of the 'SECRET DU BONHEUR' text, discussing the author's views on life and happiness.

Continuation of the 'SECRET DU BONHEUR' text, concluding the author's thoughts on the subject.